

Bureau de vote n°: **BRUDEM0001**Code INS: **21013**COMMUNE: **BRUXELLES**Local: **RUE DE BORDEAUX 14****ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012****Procès-verbal de l'élection dans le bureau de vote (art.42, alinéa 1<sup>er</sup>, CECB) [1]**

Le dimanche 14 octobre 2012, à **07:30 heures**, le **BRUDEM0001** ème bureau de vote de la commune **BRUXELLES** se réunit au local désigné pour le vote à l'effet de procéder aux opérations relatives aux élections communales.

**Démarrage du bureau****I. Composition****1. Tableau du bureau de vote et des témoins**

Le bureau de vote était composé comme suit:

FONCTION	PRENOM	NOM	SEXE (M/F)
PRESIDENT			M

Ont siégé les témoins suivants :

SIGLE ET NUMERO DE LA LISTE	PRENOM	NOM	SEXE (M/F)	De... à...

**II. Serment**

Le président, les assesseurs, le secrétaire, le secrétaire adjoint et les témoins ont prêté serment avant le commencement des opérations.

Le président, le secrétaire, secrétaire adjoint ou le/les assesseurs nommés pendant le cours des opérations, en remplacement d'un membre empêché, ont également prêté ledit serment avant d'entrer en fonction.

**III. Constat de légalité et démarrage****1. Constat de légalité du bureau et du matériel**

Il a été constaté que les installations du bureau et le matériel pour le vote répondent au vœu de la loi.

Remarque éventuelle:

test1

**2. Démarrage du bureau**

Avant l'ouverture du bureau, le président a constaté que l'urne électronique était parfaitement vide. Ensuite, l'urne a été scellée au moyen d'un collier plastique à serrage progressif. Le président ou l'assesseur désigné par lui ou le secrétaire ou secrétaire-adjoint a démarré l'urne électronique et les machines à voter, conformément aux instructions reçues, au moyen de supports de données et des mots de passe fournis.

Remarque éventuelle:

Test2

#### **IV. Votes de référence**

Sur chaque machine à voter, nous avons procédé au vote de référence avant l'ouverture du bureau.

Pour ce faire nous avons effectué **2 vote(s)** de référence et nous avons placé les bulletins de vote qui y correspondent dans l'enveloppe à ce destinée.

Remarque éventuelle:

**Test3**

## Opérations électorales

### V. Les opérations électorales

#### 1. Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin a été ouvert à **08:00 heures** du matin. Les électeurs ont été admis au vote jusqu'à **16 heures**. A 16 heures, ordre a été donné de ne plus laisser entrer aucun électeur dans la salle d'attente. Ceux qui s'y trouvaient à ce moment ont encore été admis à voter. Le scrutin s'est clôturé à **16:00 heures**.

Remarque éventuelle:

Test

#### 2. Le déroulement du vote

Le vote s'est déroulé conformément aux instructions administratives aux présidents de bureau de vote:

Remarque éventuelle:

Test

### VI. Pouvoir de police du Président

#### 1. Délégation

\* Le président a délégué son pouvoir de police dans le local où s'est déroulé le scrutin à:

Prénom Nom	Toute la journée	Durée limitée	
		De	A

#### 2. Exercice du pouvoir de police

\* Le président ou son délégué a **rappelé à l'ordre** la/les personne(s) ci-dessous mentionnée(s) parce que celle(s)-ci a/ont tenté d'influencer le vote ou incité au tumulte dans le local où se fait l'élection

Nom Prénom	Rapport	Pouvoir de police		
		L'électeur a obéi	L'électeur a été exclusé	L'électeur a été autorisé à voter

\* Le président ou son délégué ont également utilisé leur pouvoir de police dans les circonstances suivantes :

Rapport des faits:

Test41

### VII. Difficultés ou incidents survenus au cours des opérations de vote

Lors des opérations de vote le bureau s'est trouvé confronté aux difficultés et incidents suivants (Décrivez le problème ou les problèmes):

Test51

### VIII. Accompagnement et assistance

#### 1. Accompagnement

L' électeur mentionné ci-dessous se trouvant dans l'impossibilité de se rendre seul dans l'isoloir ou d'exprimer lui-même(elle-même) son vote par suite d'une infirmité physique, a reçu l'autorisation du président de se faire accompagner d'un guide ou d'un soutien dont le nom est mentionné ci-dessous.

Aucun assesseur ni témoin n'a contesté la réalité ou l'importance de l'infirmité invoquée / Un assesseur ou un témoin a contesté la réalité ou l'importance de l'infirmité invoquée.

Le bureau a refusé à l'intéressé(e) de se faire accompagner/ le bureau a autorisé l'intéressé(e) à se faire accompagner.

Nom de l'électeur	Prénom de l'électeur	Nom de l'accompagnant	Prénom de l'accompagnant	Contestation de l'infirmité	Autorisation donnée	Raisons invoquées
électeur	électeur	accompagnateur	accompagnateur	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	commentaires

## 2. Assistance

\* L'électeur mentionné ci-dessous éprouvant des difficultés à exprimer son vote a demandé à se faire assister.

Ni le président, ni aucun autre membre du bureau n'a contesté la réalité ou l'importance des difficultés invoquées./ Le président ou un autre membre du bureau a contesté la réalité ou l'importance de ces difficultés: le bureau a décidé:

- d'autoriser l'intéressé(e) à se faire assister/de refuser à l'intéressé(e) de se faire assister.

Nom de l'électeur	Prénom de l'électeur	Nom de la personne ayant assisté	Prénom de la personne ayant assisté	Contestation de la difficulté	Autorisation donnée	Raisons invoquées
électeur	électeur	assistant	assistant	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	test

## IX. Bulletins de vote annulés et déclarés nuls

1. Des électeurs au nombre de [76] ont endommagé par inadvertance leur bulletin de vote et demandé au président une autre carte à puce. Leur bulletin de vote a été repris et aussitôt annulé.
2. Des électeurs au nombre de [456] ont montré leur bulletin de vote dans l'intention de faire connaître le vote qu'ils ont émis. Ces bulletins de vote ont été repris et aussitôt annulés. Le président a donné à ces personnes une nouvelle carte à puce.
3. Des électeurs au nombre de [654], ont prétendu que lors de la visualisation du code à barre, celui-ci était illisible. Le président a immédiatement annulé ces bulletins de vote. Le président a donné une nouvelle carte à puce à ces personnes.
4. Des électeurs au nombre de [90] ont demandé eux-même l'annulation de leur bulletin de vote. Ils ont reçu une nouvelle carte à puce.

Les électeurs se trouvant dans les cas décrits dans les 4 questions précédentes ont reçu une deuxième carte à puce pour voter à nouveau. Nombre de bulletins de vote qui ont été annulés pour la deuxième fois dans les cas décrits aux points 1, 2 et 4 et ont été déclarés nuls: [0]

Des électeurs au nombre de [53] n'ont pu enregistrer leur vote en raison d'une défectuosité technique de l'urne électronique. Ces électeurs ont rendu leur bulletin de vote au président afin qu'il soit annulé et ont reçu une nouvelle carte à puce.

### Remarques:

Test87

Clôture des opérations électorales**X. Pièces à envoyer au juge de paix du canton [2]****1. Liste des électeurs absents**

Le bureau dresse le relevé des électeurs inscrits sur la liste des électeurs, mais n'ayant pas pris part à l'élection (Formulaire R5). Ce relevé est signé par tous les membres du bureau.

FONCTION	PRENOM	NOM	SIGNATURE	Motifs
<b>PRESIDENT</b>				

Il est joint à cette liste :

- le relevé des électeurs qui, par application de l'article 36 du code électoral communal bruxellois, ont été admis à voter, bien que non inscrits sur la liste des électeurs (Formulaire R6).
- [176] de procurations ainsi que les attestations y relatives;
- les pièces transmises par les absents aux fins de justification.

**2. Liste des assesseurs absents**

La liste des candidats assesseurs du bureau de vote qui n'ont pas réagi ou qui ont réagi tardivement à leur désignation comme assesseur ; qui n'avaient pas de motif légitime d'empêchement ; qui ne se sont pas présentés en temps utile ou qui sont restés absents le jour de l'élection (Formulaire R7). Les pièces transmises par les absents aux fins de justification sont jointes.

**3. Liste des électeurs admis**

Comme dit en 1., le formulaire R6, relevé des électeurs qui, par application de l'article 36 du Code électoral communal bruxellois, ont été admis à voter, bien que non inscrits sur la liste des électeurs, doit être joint au formulaire R5.

**XI. Le comptage**

Le bureau a arrêté :

1° -Le nombre de bulletins de vote enregistrés avec des votes indiqué par l'urne: .....(4)

2° -Le nombre d'électeurs dont le vote a été déclaré a été déclaré nul: .....(0)

3° -**LE NOMBRE D'ELECTEURS:**

**Le nombre de bulletins de vote enregistrés+le nombre d'électeurs dont le vote a été déclaré nul= le nombre de personnes qui ont été pointées sur la liste des électeurs le nombre de votants.**

Les bulletins de vote annulés (ainsi que ceux qui ont été déclarés nuls) sont mis dans deux enveloppes distinctes destinées au président du bureau principal de la commune

**XII. La mise hors service de l'urne et répartition des pièces**

Après clôture du bureau de vote, le président du bureau:

- a déscellé l'urne, transféré tout ce qu'elle contient dans une pochette et a scellé celle-ci en présence des membres du bureau
- a placé les bulletins de vote annulés dans l'enveloppe prévue à cet effet
- a placé les bulletins de vote de test dans l'enveloppe prévue à cet effet
- a placé les supports contenant les votes dans l'enveloppe prévue à cet effet

Chaque enveloppe mentionne:

[2] Mise sous enveloppe cachetée, toutes les pièces mentionnées au numéro XI seront envoyées dans les trois jours au juge de paix du canton. L'enveloppe porte également comme suscription: le contenu, le nom de la commune, la date de l'élection et le numéro du bureau de vote.

- la date de l'élection;
- l'identification du bureau de vote ;
- le bureau principal;
- au verso: les signatures du président et des membres du bureau et des témoins si ceux-ci le demandent.

### **XIII. Remise de divers documents**

Le président désigne l'assesseur ci-après nommé pour déposer les différents documents et pochettes au Président du bureau principal:

FONCTION	PRENOM	NOM	Personne désignée
PRESIDENT			

### **XIV. Le procès-verbal**

De tout quoi, le présent procès-verbal a été rédigé et signé, séance tenante, par tous les membres du bureau. Le procès-verbal sera mis sous enveloppe cachetée.

Fait à Bruxelles ), bureau ( BRUDEMCOOL ), le 14 octobre 2012.

Le président,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Le secrétaire adjoint,

Les témoins.



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**Formulaire R4**

Bureau de vote n°: **BRUDEM001**

COMMUNE: **BRUXELLES (21013)**

**ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012**

**Liste en vue du paiement des jetons de présence aux membres du bureau de vote [3] par virement bancaire.**

Les soussignés, le Président, le Secrétaire, le Secrétaire adjoint et les Assesseurs du bureau de vote susmentionné, déclarent que les données figurant ci-dessous sont exactes.

NUMERO DE REGISTRE NATIONAL	NOM ET PRENOM [4]	FONCTION [5]	NUMERO DE COMPTE	MONTANT	SIGNATURE
63121847997		P	567644		

[3] Ce formulaire est utilisé par les membres des bureaux de vote. Les membres du bureau principal utiliseront le formulaire R4bis.

[4] Les nom et prénom sont précédés de la mention Madame ( Me)ou Monsieur ( Mr)

[5] Signification: P pour Président, S pour Secrétaire, SA pour Secrétaire-adjoint et A pour Assesseur.

Le président de ce bureau de vote confirme la présence des personnes dont les noms figurent sur cette liste (~~Téléphone du président:078~~).

Transmis au président du bureau principal de la commune à la date du (September 7, 2012, 11:38:41 PM (CEST))

Signature des membres du bureau de vote,

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-adjoint,

Les Assesseurs,

Le Président,

**N.B.: MENTIONNEZ VOS COORDONNÉES DE FACON COMPLETE ET CLAIRE POUR PERMETTRE UN PAIEMENT RAPIDE! VERIFIEZ VOTRE NUMERO DE COMPTE!**